

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 28 (1956)

**Heft:** 6

  

**Artikel:** Le jardin familial : jardin d'agrément, espaces gazonnés

**Autor:** Burnier, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124538>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réduire le plus possible la durée des opérations de manutention. Les premières chaînes de fabrication ou de montage sont, en grande partie, une expression directe de cette nécessité. Le nombre des accidents de manutention pesant très lourdement dans le bilan des accidents du travail, la sécurité ne pouvait, pour un volume de production déterminé, que gagner à cette rationalisation.

» Si l'on transpose sur le plan de l'habitation, on constate que les temps de fabrication (préparation des repas, lessivage du linge, repassage, etc.) se sont raccourcis par suite de l'utilisation de moyens plus perfectionnés (gaz, appareils domestiques). En revanche, les temps de manutention n'ont pas sensiblement changé pour la simple raison que l'élément « prix de revient » n'est généralement pas pris en considération. Il est cependant infiniment probable qu'en allégeant les « temps de manutention » par une judicieuse disposition des lieux dans la même mesure que les « temps de fabrication », on pourrait obtenir une diminution très sensible de la peine de la ménagère et réduire les risques d'accident. Cette opération aboutirait, en outre, à une utilisation beaucoup plus rationnelle de la place disponible, ce qui n'est pas négligeable dans les circonstances présentes. Enfin, la ménagère, moins surmenée, retrouverait plus aisément un bon équilibre nerveux, élément essentiel de la sécurité, qui ne manquerait pas de retentir sur l'équilibre nerveux de l'ensemble des membres de la famille, et en particulier des jeunes enfants, qui sont si réceptifs.

» La circulation devrait, au premier chef, profiter de cette organisation. Il y a peut-être là quelques habitudes à abandonner. Vouloir faire entrer une immense armoire normande dans des pièces de 10 à 12 mètres carrés, alors que cette armoire a été construite pour des salles deux ou trois fois plus grandes, est aussi ridicule que de remplacer son bracelet-montre par un réveille-matin. Encore faut-il que le bracelet-montre existe. L'architecte doit se soucier de ménager des placards en quantité suffisante pour répondre aux besoins normaux

d'une famille. Dans un appartement de surface restreinte, les placards correspondent, en effet, à un besoin impérieux, car ils permettent de tirer totalement parti d'emplacements difficilement utilisables d'autre façon et rendent inutile l'encombrement des lieux par de volumineux meubles de rangement.

» Les placards suspendus dans les cuisines apportent en règle générale une solution rationnelle en dégagant la surface disponible au sol et en mettant à portée de la main les ustensiles ou les produits qu'ils contiennent. Il convient cependant de bien en étudier la hauteur et l'emplacement. Leur place dans la cuisine est en premier lieu fonction de leur utilisation, et leur hauteur doit être telle qu'ils puissent être atteints sans le secours d'un escabeau ou d'une échelle. Leurs angles sont donc à portée des épaules ou des têtes, aussi doivent-ils être placés au-dessus d'un évier, d'une paillasse ou même d'un autre meuble. S'il n'en était pas ainsi, le gain de place serait illusoire, car ils interdiraient à la circulation des adultes l'emplacement de leur projection sur le sol et ils présenteraient, en outre, des dangers de heurts parfois graves.

» La combinaison harmonieuse de ces divers impératifs exige de la part de l'architecte une étude sérieuse portant au moins sur l'emplacement des éviers, paillasses, etc. Cet effort particulier est amplement justifié par le fait que la ménagère passe une partie importante de son temps dans son « laboratoire ».

» Terminons le chapitre des placards par le placard à pharmacie et le placard à produits dangereux (essence, alcool, détachants, etc.). Ces deux placards doivent être très hauts pour être hors de la portée de jeunes enfants (qui déplacent facilement une chaise) et si possible fermés à clef, au moins lorsque la mère de famille doit quelquefois laisser les enfants sans surveillance. Signalons à ce propos qu'il y a intérêt à choisir pour les liquides dangereux des bouteilles d'une forme inhabituelle, pour éviter de les confondre avec les bouteilles contenant des boissons, et de placer des étiquettes bien apparentes sur tous les produits dangereux. »

## LE JARDIN FAMILIAL

# JARDIN D'AGRÉMENT, ESPACES GAZONNÉS

Le jardin d'agrément doit être considéré comme la *carte de visite* de la maison.

Délaissé, envahi de mauvaises herbes, il démontre par là le peu d'éclectisme de son propriétaire.

Soigné, verdoyant, fleuri, il affiche un goût raffiné, un amour pour le beau où toute la famille peut trouver ici repos et détente du corps, satisfaction et joie de l'esprit.

C'est en quelque sorte le salon de plein air qui donne à la demeure l'éclat, la fraîcheur et l'impression du bien-être.

Comment ordonner les plantations ?

On peut prévoir, au centre, une pelouse uniforme, avec des arbres et arbustes, par groupes, sur le pourtour ; des fleurs, en larges taches irrégulières, parfois en union avec les arbustes, s'avancant dans la pelouse en des formes simples et harmonieuses. On fera un choix judicieux des plantes vivaces et annuelles, assurant une floraison échelonnée et durable tout au long de l'année.

Quelques règles doivent être observées si l'on veut obtenir une belle pelouse.

La surface gazonnée, située de préférence au sud de l'habitation, occupera le maximum de place. La pelouse est en effet un élément tonique et reposant par sa ver-

sure. Il est indispensable que sa surface soit suffisamment grande et uniforme pour synthétiser le repos, le calme, la douceur. C'est par elle que sont mis en valeur les arbres, arbustes et fleurs distribués sur son pourtour par groupes irréguliers et se reflétant dans sa verdure comme dans un miroir. Celui-ci doit donc être vaste (toutes proportions gardées), de préférence plat (place de jeux), sans entrecoupures centrales dallées ou décorations florales nuisant à son unité, de forme simple et pratique pour en faciliter l'entretien (fauchage du gazon).

La composition d'un gazon se conçoit selon la formule suivante :

*En terrain normal* : 50% ray-grass, 20% fétuque, 10% crételle, 10% pâturin des prés, 3% agrostis vulgaire, 2% trèfle blanc.

*En terrain graveleux* : 30% ray-grass, 20% brome, 15% fétuque, 15% agrostis vulgaire, 10% trèfle blanc, 5% pâturin des prés, 5% crételle.

*En terrain ombragé* : comme en terrain normal + 2% agrostis traçant, 2% fléole, pâturin des bois remplaçant celui des prés, faible diminution de ray-grass.

D'après J. Burnier (*Campagnes et Coteaux*).